

VILLE D'ANTONY

Conseil Municipal

30 mars 2017 à 20 heures

La séance est ouverte à 20h10 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant, Maire de la Ville d'Antony.

- Il est fait appel des conseillers municipaux par Monsieur CELESTIN.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. CHARRIEAU à Mme LEMMET Mme COVI-HOUEMAVO à M.OLLIVRY
Mme MACIEIRA-DUMOULIN à M. SENANT M. FOUQUET à Mme LAJEUNIE
Mme PHAM-PINGAL à M. HUBERT Mme BERTHIER à Mme BETOUATI
Mme BENOIT à M.CELESTIN

Conseillers absents :

M. COLIN, M. AIT-OUARAZ, Mme LE BRIS

M. le Maire : Mes chers collègues, nous déplorons le décès de Gilles DUMOULIN qui nous a quittés le 13 mars dernier au terme d'une longue et douloureuse maladie.

Il avait été Conseiller Municipal de 1995 à 2001. Pendant la durée de son mandat, il s'était notamment investi dans le logement social et au Comité de Jumelage.

Depuis 2001, il se consacrait à son métier de notaire mais il continuait de suivre de près la vie municipale. Il était resté administrateur d'Antony Habitat et membre de la Commission Communale des Impôts Directs.

Il était l'époux de notre collègue Rosa DUMOULIN.

A sa mémoire, je vous propose d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est respectée à la mémoire de Monsieur Gilles Dumoulin.)

M. le Maire : La première séance du conseil étant consacrée au Compte Administratif, c'est-à-dire à l'examen de ma gestion, je ne peux pas présider cette séance, donc je vous propose de confier la présidence au premier adjoint Jean-Yves Le Bourhis.

(Vote à main levée : unanimité des présents et représentés.)

M. LE BOURHIS : Bonsoir mes chers collègues et merci. Je vais donner tout de suite la parole à Pierre Médan car nous avons un ordre du jour dense ce soir.

1. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2016.

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Je vais présenter le Compte Administratif, passage obligé, je vais essayer de le faire en résumant et synthétisant, sans suivre l'ensemble du document très complet que vous avez tous reçu.

La gestion budgétaire et financière de la Ville est rigoureuse, en 2016 elle a permis de maîtriser les dépenses de fonctionnement, on va y revenir au fil de la présentation, et ainsi elle a permis d'absorber la majeure partie des effets conjoints de la hausse de la péréquation, le fameux FPIC, et de la baisse des dotations.

Effectivement, en 2016, malgré une nouvelle baisse de notre DGF de 1,9 M€, l'autofinancement de la Ville a augmenté d'un demi-million

d'euros. Notre autofinancement, c'est-à-dire notre épargne brute, s'établit en 2016 à 14,3 M€ contre 13,8 M€ en 2015.

La Ville, par un simple calcul, si vous additionnez les 1,9 et les 0,5, a donc pu générer 2,4 M€ d'autofinancement supplémentaire sans hausse des impôts locaux.

Cela a été possible notamment grâce à deux éléments : un sur les recettes et un sur les dépenses.

- Cela a été possible parce que les droits de mutation ont fortement progressé de 10% environ, ce qui traduit une embellie du marché immobilier, droits de mutation surtout et plus globalement recettes fiscales, mais ce sont effectivement les droits de mutation qui ont bien progressé ; et le deuxième élément, ce sont les recettes courantes qui ont été assez dynamiques : au total + 3,7%. On peut expliquer ce supplément de recettes, cette augmentation, par quelques éléments : par exemple le succès du cinéma Le Sélect dont la fréquentation a augmenté de 12% sur un an, ce qui est quand même considérable sachant qu'on partait déjà d'une année très favorable ; on peut aussi parler de l'ouverture de la crèche Coquelicot ; et on peut évoquer aussi les différents services que nous offrons aux Antoniens et qui permettent d'avoir aussi des recettes, nous en reparlerons à la fin de cette présentation.

- Le deuxième élément -les dépenses- me semble peut-être encore plus important et symptomatique parce que cet autofinancement supplémentaire a été surtout possible grâce à la conjonction de trois facteurs côté dépenses : tout d'abord la maîtrise des dépenses de personnel qui ont augmenté en 2016 de 0,8% grâce à la baisse des autres dépenses courantes de moins 1,7%, et grâce à la forte baisse des charges financières : moins 28%. Ce qui est considérable.

Finalement, en 2016 la Ville a réussi à baisser ses dépenses de fonctionnement de 1,7%. La baisse des dépenses de fonctionnement est

une situation très rare, c'est je dirais assez exceptionnel mais c'est aussi la traduction d'un volontarisme budgétaire et ce volontarisme budgétaire ne date pas d'hier. Sur une période de 15 – 16 ans, on part de 2002, c'est donc une série longue, l'évolution croissante a été continue avec 2009 et 2010 qui sont la partie haute, évolution de nos courbes Epargne de Gestion et Epargne Brute qui est notre indicateur principal d'autofinancement, cela traduit ce souci permanent ; mais ce volontarisme dont je parlais à l'instant ne s'est pas traduit par de la frilosité ou par un côté fourmi dans la fable que vous connaissez, au contraire, la Ville a développé sans relâche de nouveaux équipements tout en créant les conditions d'un financement très sécurisé des futurs investissements en question.

Alors les investissements, vous les connaissez : le cinéma Le Sélect en janvier 2014, la Ludothèque en 2014 aussi, le Parc des Alisiers en mai, l'Espace Vasarely, la Salle du Mont-Blanc, le gymnase Pajeaud, la Crèche des Coquelicots, on a mis les plus importants mais il y en a d'autres, ces nouveaux équipements rendent de nouveaux services aux habitants mais sans réduire nos excédents comme je le disais, sans réduire nos marges de manœuvre futures, ce qui est un élément évidemment fondamental.

En 2016, la Ville a réalisé 40 M€ d'investissements dont environ 24 payés, contribuant ainsi à moderniser l'ensemble de ses infrastructures : constructions en cours, nouveaux investissements, modernisation des écoles, des rues, et tout ce qu'on voit moins que les grands équipements mais qui est tout aussi important avec les mises en sécurité, les changements de fenêtres pour améliorer l'efficacité thermique, des choses dont on parle peut-être un peu moins mais qui sont très importantes.

Nous avons réalisé ces investissements sans augmenter les impôts locaux : la taxe d'habitation et la taxe foncière ; nous avons réalisé ces

investissements en améliorant encore la situation financière de la Ville, et donc nous pourrions dans une phase suivante de cette séance aborder le budget 2017 sereins, avec un horizon dégagé.

J'ai essayé de faire bref, évidemment cela suppose qu'on puisse ensuite échanger sur l'ensemble de ce Compte Administratif. Je vous remercie.

M. LE BOURHIS : Merci Monsieur Médan. Y-a-t-il des demandes d'intervention ou des questions ?

M. RUFAT : Oui, c'est l'occasion d'échanger sur ce Compte Administratif, donc sur la gestion de la Ville telle que vous la décrivez dans ce rapport et telle que vous l'avez présentée rapidement.

Il est vrai que le document est complet, cela permet donc d'avoir les éléments pour discuter, et puisque vous avez fait l'évocation des temps anciens, vous êtes remontés à 2002, ce n'est pas dans ce document-là, c'était dans les autres mais on peut le retrouver, vous l'avez fait pour montrer votre volontarisme, vous remontez à 2002 mais entre 2002 et 2017 il me semble qu'il y a eu quand même une augmentation des impôts, je ne voulais pas en parler mais puisque vous remontez à un temps assez ancien, je crois qu'en 2009 vous avez augmenté les taux des impôts ; donc quand vous dites que vous avez réussi sans augmentation des taux, c'est à partir d'un certain temps mais pas à partir de 2002.

Ceci étant, le point de départ est quand même que notre ville est riche, le Compte Administratif le dit assez bien, il y a suffisamment de ratios qui l'expliquent, au tout début il y en a un qui dit qu'on est largement au-dessus de la moyenne nationale concernant notre potentiel financier, ce qui fait que c'est assez facile pour la Ville d'obtenir de l'argent auprès de ses citoyens, je vais y revenir.

Quelques chiffres qui vont contrebalancer les éléments que vous avez présentés : le document est complet mais il est aussi compliqué

parce que l'arrivée du Territoire a fait qu'il y a des masses, 19 à 20 M€, qui circulent d'un endroit à l'autre, et je vous sais gré de ne pas avoir repris les taux qui sont dans le rapport, qui sont parfois faussés à cause de ces mouvements-là. Il y a des évolutions qui ne sont pas le trait d'une quelconque gestion différentielle, c'est que les villes étant vecteurs de mouvements d'argent pour le compte du Territoire, les ratios sont également affectés.

Ceci étant, la dette à la clôture de l'exercice 2016 était de 142 M€, c'est une augmentation très importante de 10% alors qu'en parallèle le niveau d'investissements l'année dernière était de 28 M€, c'était l'un des niveaux les plus faibles depuis ces cinq dernières années. C'était donc une sorte de paradoxe où l'on avait des investissements moins élevés que les années précédentes sur le Compte Administratif et une hausse de la dette.

Alors on pourrait s'arrêter là, ça aurait été une caricature, ça n'aurait pas été le débat, ce n'est pas le souhait de votre opposition. Si vous avez réussi, non pas ce tour de passe-passe mais si vous avez réussi à dégager ces excédents dont vous parlez, les 2,4 M€ d'autofinancement, c'est quand même dû à un niveau de conjoncture très favorable. Les explications que vous avez données, je les ai trouvées un peu rapides !

La baisse des frais financiers, ça tient en partie à la renégociation de deux ou trois des emprunts que vous aviez pris, des emprunts structurés avec des coefficients multiplicateurs qui nous amenaient à des taux de plus 10 ou 20% annuels, ce qui était insupportable ; vous avez renégocié, c'était une bonne idée, cette renégociation a été faite grâce au fonds de soutien qu'a mis en œuvre l'Etat que vous vilipendez par ailleurs et qui nous permet aujourd'hui de baisser nos frais financiers et demain davantage.

Ensuite, les droits de mutation : oui ils sont mieux, ça veut dire que l'ambiance du marché immobilier est meilleure, je pense que comme précédemment vous critiquiez la ministre du Logement quand les taux de mutation étaient bas, aujourd'hui vous devez louer la ministre du Logement parce que les taux de mutation... eh oui, ça ne marche qu'à sens unique avec vous, ça vous est difficile de complimenter !

M. LE BOURHIS : S'il vous plaît, est-ce que l'orateur peut parler ? Si éventuellement le rapporteur veut lui répondre sur un point précis pour avoir un échange, pourquoi pas, mais je crois qu'il est inutile que d'autres interviennent pour le moment.

M. RUFAT : Très bien. Donc il y a les droits de mutation qui ont favorisé la situation financière. Et enfin il y a eu la vente du terrain de l'IUFM qui a apporté 3 M€, qui quand même est une partie non négligeable de cet effort.

Sur le volontarisme, je voudrais dire qu'il y a eu aussi dans l'histoire des emprunts toxiques un peu d'aventurisme pendant cette période.

Sur les efforts de gestion et sur les recettes courantes qui augmentent, que vous avez citées, c'est vrai que l'effort de gestion est poursuivi, c'est vrai que tout cela est une politique que vous menez depuis un certain temps, qui probablement n'était pas celle d'il y a une dizaine d'années, et qui se voit dans le maintien des frais de personnel. Mais ce que l'on voit aussi, et c'est peut-être une question à vous poser, c'est une augmentation des postes vacants dans cette ville ; et sur l'attractivité de la Ville pour recruter ses agents, est-ce qu'il n'y a pas là un souci qui s'avère aujourd'hui puisque lorsque les postes vacants augmentent, c'est qu'il y a probablement derrière des services qui sont diminués.

Quant aux augmentations des recettes, vous avez cité le cinéma, les crèches, je pourrais vous montrer aussi l'évolution de certains tarifs, notamment ceux des garderies maternelles et des garderies

élémentaires, de même pour les activités périscolaires, sur les cinq dernières années, chaque année, c'est inscrit comme ça dans le Compte Administratif, la part des familles a augmenté de 50 voire 100% en cinq ans. Les familles ont donc aussi largement contribué à cette augmentation du taux d'autofinancement dont vous vous êtes vanté au début.

Enfin, votre présentation est une démonstration que l'Etat a raison de contenir les dépenses des collectivités territoriales, et vous le savez, vous venez de démontrer que ça marche et vous savez que ça va continuer et que probablement selon le prochain Président de la République, puisque M. Hollande ne se représente pas, il y en aura donc un nouveau, ça risque de s'accélérer. Ce désengagement de l'Etat va se poursuivre, sur une dotation qui n'a rien d'une subvention, c'est en réalité une restitution que l'Etat nous doit de missions qu'il nous a confiées, il est en train de rogner sa capacité de financement et ça va s'accélérer. Et vous, et de manière assez réussie, vous avez démontré qu'il existait une marge dans les collectivités locales pour faire cet effort d'assainissement de nos finances publiques.

Et puis enfin, je voulais souligner qu'il y a une démarche de municipalisation qui intervient déjà en 2016, probablement en 2017 également, c'est quelque chose d'un peu différent que nous saluons comme étant une bonne chose.

Pour conclure sur votre Compte Administratif, l'amélioration que vous présentez est liée non pas uniquement à votre gestion interne que je reconnais mais aussi à des événements extérieurs qui vous sont favorables : vente de terrains, baisse des frais financiers, mais cela ne correspond pas au projet que nous voulions. Donc nous ne voterons pas ce Compte Administratif.

Ce qui manque, ce sont trois points : nous aurions souhaité davantage de participation des citoyens, il y a déjà le centre social et

culturel qui est créé, qui est une réussite, nous aurions aimé que cette expérience aille plus loin et se développe dans d'autres quartiers de la ville puisque la participation des citoyens peut rapprocher les citoyens de l'action politique.

Deuxièmement, nous pensons qu'en termes d'investissements dans le logement social, vous restez frileux, vous avez délaissé la campagne d'acquisition des logements sociaux à confier à des associations, vous vous êtes arrêtés, c'est dommage, il y avait sûrement des opportunités à prendre dans la ville pour les confier à des associations, plusieurs s'étaient inscrites sur ce dossier-là, peut-être que malgré la richesse apparente de l'Office HLM de la ville d'Antony, celui-ci a-t-il besoin d'un coup de pouce pour améliorer et rénover certains de ces bâtiments, ce qui permettrait de baisser les charges des locataires, ceci pour le pouvoir d'achat des locataires des HLM.

Et puis enfin, mais on y reviendra lors de la délibération sur les tarifs, votre grille tarifaire est injuste, j'en montrerai des exemples tout à l'heure, et donc elle devrait être modifiée, vous avez fait un pas en instillant le taux d'effort, c'était une excellente idée, le quotient familial était une très mauvaise mesure, mais vous n'êtes pas allés jusqu'au bout, on en parlera tout à l'heure.

Mme DELPECH : Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais faire une déclaration générale :

Troisième Compte Administratif de la mandature et toujours le même discours hypocrite dans la baisse des dotations justifiée par la crise de 2008 et théorisée par une politique d'austérité, véritable doxa impliquant qu'il n'y a pas d'autre alternative.

Mais l'austérité, on l'a vu cette semaine par les révélations de l'OXFAM : elle n'est pas pour les banques européennes qui continuent de mettre plus du quart de leurs bénéfices propres dans les paradis fiscaux, sans compter les 80 milliards d'évasion de leurs clients français.

En signe de protestation, le Maire de Tarnos a mis une banderole sur sa mairie, mais vous, vous ne le ferez pas puisque Fillon comme Macron ont mis l'austérité dans leur programme, et surtout rien contre les activités spéculatives.

Au dernier conseil municipal, Monsieur Médan, vous avez dit que je ne comprenais rien à l'économie, il est vrai qu'étudier un budget, ce n'est pas mon fort, contrairement à votre candidat qui sait le faire à son avantage, mais quand un rapport des économistes d'ATTAC vient conclure qu'il faut rendre 200 milliards au budget de la France grâce à des politiques de justice fiscale, c'est une étude et des propositions que je trouve intéressantes pour redynamiser l'emploi, le logement, la santé.

Vous m'avez accusée d'avoir un discours dangereux en prenant pour exemple le fait que je mettais en cause le CICE donné sans contrepartie. J'avais raison : le rapport du Comité de Suivi en septembre 2016 et de France Stratégie vient de le confirmer le 22 mars dernier : seulement 50.000 à 100.000 emplois créés ou sauvegardés sur la période 2013 – 2014 pour 28 milliards d'euros, ça fait entre 280.000 et 560.000 le coût d'un seul emploi créé ou sauvegardé !

De plus, le CICE a servi à augmenter les marges des entreprises mais aucun effet à court terme sur les investissements, la recherche et développement, et les exportations.

Enfin, à part l'augmentation des salaires qui a plutôt favorisé -c'est ce que dit le rapport- les cadres et les professions intellectuelles supérieures, où sont passés tous ces milliards ? Peut-être le savez-vous Monsieur Médan ? Même La Tribune a titré en 2016 : le CICE, un scandale d'Etat !

Tout cela, ce sont des choix économiques, politiques, donc idéologiques, et au final des bénéfices de 15% en 2016 pour les grosses entreprises, 38% pour la finance quand la majeure partie de nos concitoyens sont priés de se serrer la ceinture ! Et ce n'est pas la

politique de la Ville qui va les aider : vous augmentez les prix des services, vous ne faites rien ou presque pour le logement social comme vient de le dire mon collègue. Votre bilan à mi-mandat est de 66 logements construits à la Croix de Berny mais Antony Habitat a supprimé les 66 logements de la Tour 6 rue Scherrer, alors que vos grands projets sont quasiment présents dans chaque Compte Administratif et Budget Primitif.

Vos frais financiers s'élèvent à plus du double du montant de la péréquation que vous décriez tant. Ce ne sont pas mes choix, donc je voterai contre.

M. LE BOURHIS : Merci Madame Delpech. D'autres personnes souhaitent prendre la parole ? Non, donc Monsieur Médan si vous voulez répondre...

M. MEDAN : Je vais répondre brièvement, peut-être pas sur la totalité des éléments mais sur ce que dit Pierre Rufat, il faut faire attention : vous avez raison quand vous dites qu'un certain nombre d'éléments peuvent être des éléments extérieurs, il faut malgré tout faire une distinction, un distinguo entre les éléments qui ne sont en aucun cas liés à notre volonté et les autres qui le sont. La vente de terrains peut être considérée comme une stratégie, on ne peut pas dire que ça arrive comme ça comme un cheveu sur la soupe ! En revanche, là où vous auriez pu dire qu'on n'est pas responsable de la météo clémente qui a fait que nous avons eu une réduction sur les fluides, là d'accord, mais pas sur un certain nombre d'éléments que vous avez cités qui sont liés à la stratégie de la Ville sur un certain nombre de dossiers.

Ensuite, vous reprenez ce que vous reprenez à chaque fois, c'est-à-dire les logements sociaux, on n'en fait pas assez, etc... de toute façon on n'en fait jamais assez dans ce qu'on développe, vous êtes sur des investissements qui sont différents, vous les critiquez, parfois vous ne les avez pas votés à certains moments, c'est comme ça.

Quand vous dites que la grille tarifaire est « injuste », là encore vous utilisez un tel adjectif pour une grille tarifaire qui a été considérablement améliorée, vous n'êtes pas d'accord sur une partie très limitée de cette grille tarifaire, pour la totalité de cette réforme vous avez quand même plusieurs fois rappelé qu'elle était bien, que c'était une très bonne chose ; encore une fois, vous voyez les choses par le petit bout de la lorgnette avec un élément....

Mme HAGEL : C'est une idée à nous !

M. MEDAN : Non, ce n'est pas une idée à vous, c'est comme le CICE, ça va être de ma faute bientôt le CICE, c'est incroyable !

La grille tarifaire, je pense sincèrement qu'elle n'est pas injuste parce que les tarifs les plus faibles sont très très faibles, alors il ne faut peut-être pas exagérer non plus ! Après on est d'accord sur le fait qu'on peut avoir une vision différente et que la gratuité totale ne nous paraît pas forcément un bon modèle.

Quant à l'endettement, c'est vrai qu'il a augmenté mais on a déjà présenté, je ne vais pas le refaire, les cumuls d'investissements depuis soit le début du mandat, soit un peu plus longtemps, le cumul des investissements est considérable alors que l'augmentation de l'endettement est beaucoup plus faible en rapport. C'est grâce à notre autofinancement, et les habitants d'Antony doivent bien comprendre que l'autofinancement est un élément important, on ne le fait pas pour se faire plaisir, on le fait parce qu'il permet d'avoir une situation saine et d'avoir des marges de manœuvre, et c'est ce qui explique le fait qu'on ait des niveaux d'investissement très élevés avec des niveaux d'endettement relativement faibles comparativement.

Alors Madame Delpech, je suis désolé d'avoir dit que vous ne connaissiez rien en économie mais j'avais dit cela par rapport à des éléments d'économie générale et pas uniquement par rapport au budget, et je respecte tout à fait le fait qu'on ne puisse pas tous avoir des

connaissances dans le domaine budgétaire et financier ; mais encore une fois, je suis désolé, vous citez les économistes d'ATTAC, pour moi c'est dramatique de ne citer que les économistes d'ATTAC, il faut lire d'autres sources, vous verriez qu'il y a d'autres points de vue défendus.

Enfin, vous avez beaucoup parlé du CICE comme si on en était quasiment responsable, le CICE, je vous le rappelle, a été mis en pratique par un gouvernement socialiste. Après, si c'est une machine très complexe, ce n'est pas de ma faute, en général les socialistes adorent faire des usines à gaz, ils en ont réussi une mais n'allez pas nous mettre le CICE sur le dos, je pense que tout le monde conviendra que nous n'en sommes absolument pas responsables. Je vous remercie.

M. LE BOURHIS : Merci Monsieur Médan, la parole est maintenant à Monsieur le Maire.

M. le Maire : Merci Monsieur Médan. Je vais répondre à Pierre Rufat puisque Mme Delpech n'a pas vraiment attaqué le Compte Administratif, elle a plutôt parlé de l'actuel Gouvernement.

S'agissant du Compte Administratif, Monsieur Rufat n'a pas commis vraiment des erreurs mais il a eu quelques mots un peu « à côté » :

La hausse des taux : il nous reproche d'avoir augmenté les taux. On l'a fait une fois en 19 ans ! Est-ce que vous connaissez beaucoup de villes qui ont augmenté les taux une fois en 19 ans ? Effectivement il aurait mieux valu ne pas le faire une seule fois mais enfin une fois... vous me donnez l'occasion de dire à tout le monde ici que les taux n'ont augmenté qu'une seule fois en 19 ans depuis 1998, une seule fois, sur le 21^{ème} siècle ! Une fois ! Et de 3%. 3% en 20 ans, voilà notre bilan en matière de hausse des taux. On aurait pu faire mieux, on aurait pu faire zéro évidemment. Franchement, nous reprocher cela, c'est vous tirer une balle dans le pied !

Ensuite Antony serait une ville riche, et donc on n'aurait aucun mérite puisque nous serions une ville riche. Une ville riche, c'est une ville qui a beaucoup d'entreprises, une ville qui a beaucoup de bureaux. Or, Antony n'a que 22.500 emplois aujourd'hui, malgré les efforts de nos élus en charge du développement économique, franchement 22.500 emplois pour 30.500 actifs, ce n'est pas beaucoup, on est à peine à 80% de ratio entre les emplois et les actifs. On va faire des progrès à l'avenir mais pour le moment, les recettes fiscales d'Antony ne sont pas mirobolantes parce qu'elles pèsent quand même très largement sur les habitants.

Ce n'est donc pas facile d'obtenir ces bons résultats.

Beaucoup de villes autour de nous augmentent leurs impôts. Bourg La Reine l'a fait avant-hier et d'autres le font aussi parce que la situation est difficile avec les prélèvements de l'Etat, nous on y résiste, tout le monde n'y résiste pas.

Vous dites que c'est grâce à la baisse des charges financières qu'on a réussi à contenir le budget. C'est exact mais on a aussi stabilisé les charges hors frais financiers ; c'est extrêmement difficile d'arriver à les stabiliser avec la dynamique des salaires, notamment le GVT.

Vous dites aussi que c'est grâce aux ventes de terrains qu'on a réussi ce résultat, non pas du tout, les ventes de terrains sont des recettes d'investissement, pas des recettes de fonctionnement. Si l'on a réussi à équilibrer les charges de gestion ce n'est pas du tout grâce aux ventes de terrains. Cela a aidé, cela a évité d'emprunter, mais ça n'a pas amélioré le budget de fonctionnement.

Enfin nous serions frileux sur les logements sociaux dites-vous. Franchement nous en étions à 20% de logements sociaux en 2014, on est maintenant à 21,5%. L'an prochain on dépassera les 22% assez largement, vous trouvez qu'on est frileux ? Moi je ne trouve pas. On a augmenté considérablement le nombre de logements sociaux, on a acheté deux tours dans le quartier Pajeaud et Antony Habitat a baissé les

loyers dans ces deux tours, ce qui a considérablement surpris les habitants, c'est une très bonne chose. Donc on ne peut pas dire qu'on est frileux sur les logements sociaux : Antony Habitat a acheté 250 logements sociaux qui vont être réhabilités avec 4 M€ d'investissements, donc on n'est pas frileux.

Mme HAGEL : On manque de logements !

M. le Maire : C'est votre leitmotiv en permanence, on est passé à 21,5%, le Préfet ne trouve pas qu'on manque de logements. On est en avance sur le chemin des 25%. On a à suivre un chemin pour atteindre les 25%, ce chemin nous obligeait à faire 300 logements au cours des trois années précédentes, on en a fait 900.

Je voudrais aussi répondre à M. Rufat sur son assertion selon laquelle nous aurions augmenté fortement les tarifs. Vous avez, M. Rufat, soulevé un débat récurrent qui est un véritable marqueur idéologique : faut-il financer les services publics par l'impôt, c'est-à-dire par des prélèvements obligatoires payés par tous les habitants, ou par les tarifs, c'est-à-dire les usagers ? Si la France est championne du monde des prélèvements obligatoires, c'est parce qu'elle a fait le choix des impôts. Nous, nous sommes pour la baisse des prélèvements obligatoires, nous sommes pour que la France revienne en la matière au niveau de l'Allemagne et des autres pays européens, et nous faisons le choix, nous, d'une participation plus équilibrée des bénéficiaires des services publics. C'est un choix politique, un choix stratégique. C'est dans cet esprit qu'il y a deux ans -pas cette année, il y a deux ans et même deux ans et demie- nous avons augmenté les tarifs périscolaires, ce sont ceux que vous avez montrés à l'écran.

En 2013, les services périscolaires coûtaient tout compris 2,4 M€, la réforme des rythmes scolaires a porté le coût de ces services à 2,8 M€. En 2013 le coût du périscolaire était couvert à seulement 38% par les usagers, ceux-ci payaient 900.000 €, les contribuables payaient 1,5 M€.

En 2016, la réforme ayant eu lieu en 2014, la hausse des tarifs a porté la hausse tarifaire à 1,5 M€ et le coût pour les contribuables a été ramené à 1,3 M€. Les activités périscolaires sont donc payées aujourd'hui à 53% par les familles et à 47% par les contribuables, c'est à peu près du 50 – 50. Est-ce un scandale ?

Le coût des services est partagé équitablement à 53 – 47 entre les contribuables et les usagers, le tarif appliqué aux usagers est vraiment on ne peut plus juste, nous avons un tarif au taux d'effort. Je n'ai pas encore compris ce que vous reprochez au taux d'effort, c'est le tarif le plus juste qui soit et c'est un pourcentage des revenus des familles, que voulez-vous faire de mieux ? Faire baisser le pourcentage pour certains et l'augmenter pour d'autres ? La seule chose que vous puissiez faire, c'est augmenter le pourcentage pour les riches et le faire baisser pour les pauvres si vous voulez changer un peu les choses, là nous appliquons la même chose, le même taux à tous les revenus.

Les tarifs donc sont justes, on ne peut pas faire beaucoup plus justes, mais les impôts locaux, eux, par contre ne sont pas justes, d'ailleurs un candidat a proposé pour plus de justice selon lui d'exonérer 80% des contribuables de la taxe d'habitation, donc il considère que les impôts locaux ne sont pas justes. Eh bien nous, nous considérons aussi qu'ils ne sont pas justes et nous ne voulons pas les augmenter.

Je vais terminer sur le Compte Administratif lui-même : Pierre Médan vous a dit qu'on avait réussi à réduire les charges de fonctionnement. Je n'y reviens pas. Ceci nous a permis de résister à la baisse des dotations de l'Etat qui a pesé pour 2 M€ et on a même augmenté notre excédent budgétaire sans recours aux ventes de terrains, sans augmenter les impôts, et sans réduire la qualité des services que la Ville rend à ses habitants, dans aucun domaine de compétences de la Ville. Vous avez pu constater au cours de ces derniers mois qu'il y a eu une baisse sensible de la qualité du service des

ordures ménagères. Il ne s'agit pas de la Ville mais du Territoire et en plus, ce n'était pas en 2016 mais en 2017.

Cette baisse de qualité a été la conséquence d'une volonté du Territoire de faire des économies. Cela partait d'un bon sentiment, sauf que quand on veut prendre des mesures de réduction des dépenses publiques, il faut les élaborer de manière telle qu'elles ne soient pas préjudiciables à la qualité de service. Cela n'a pas été le cas jusqu'à présent en l'espèce, ça va s'améliorer au cours des prochaines semaines, j'en ai la conviction car je l'ai demandé très vivement au Territoire. Il va faire le nécessaire pour mieux répondre aux besoins des habitants en modifiant les horaires au centre-ville et dans les grands collectifs. Mais pour ce qui concerne les services rendus par la Ville, nous n'avons pas, dans aucun domaine, réduit la qualité des services ; on a réduit les dépenses, Pierre Médan l'a dit, on n'a pas du tout touché à la qualité. Cherchez-moi des exemples de services pour lesquels on ait réduit la qualité, vous êtes incapables d'en donner.

Voilà ce que je voulais vous dire : nous sommes capables de baisser les dépenses sans baisser la qualité des services.

Mme HAGEL : Je voudrais dire qu'en effet, comme vous le savez, la qualité des services s'est maintenue, c'est indéniable, grâce à l'investissement du personnel communal.

M. le Maire : Bien sûr.

Mme HAGEL : Il faut le souligner. Le personnel communal à qui on a demandé de plus en plus de travail, avec de moins en moins d'effectifs, il y aura un moment où ça ne pourra plus marcher, à ce moment-là la qualité baissera parce qu'il y a des limites à ne pas dépasser. Et faites attention, on sent que ces limites sont en train d'être atteintes. J'en ai déjà parlé à Monsieur Serin.

M. le Maire : Oui, vous avez déjà fait des prédictions apocalyptiques à plusieurs reprises, le moins qu'on puisse dire est

qu'elles n'ont pas été suivies. Personne ne s'est aperçu du résultat de vos prédictions. Si toutes vos prédictions avaient déjà été réalisées, on ne serait plus là aujourd'hui !

M. LE BOURHIS : Merci. Je pense que le débat a eu lieu et si personne ne veut la parole, nous allons passer au vote, je vais demander au Maire de bien vouloir s'absenter quelques instants...

(Sortie de Monsieur le Maire)

(Vote à main levée : 38 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention, 1 ne prend pas part au vote : M. SENANT.)

(Retour de Monsieur le Maire – applaudissements)

2 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2016.

(Rapporteur : M. MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEDAN : Les éléments chiffrés que vous avez dans l'annexe 1 du dossier précédent peuvent vous servir à comprendre les différentes sommes dont on parle dans ce dossier numéro 2.

M. RUFAT : Une simple explication de vote : c'est la suite logique du Compte Administratif, donc nous voterons contre également.

(Vote à main levée : 39 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention.)

3 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2016

(Rapporteur : M. MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : C'est assez convenu, là il s'agit de voter sur la conformité du travail du fonctionnaire qui a édité les comptes, évidemment il a fait son travail, donc on approuvera la conformité.

(Vote à main levée : 46 voix pour.)

M. LE BOURHIS : Nous allons avoir trois points à peu près identiques à ceux que nous venons de voir concernant le Compte administratif du budget annexe des zones d'aménagement concerté.

4 – ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTÉ – EXERCICE 2016.

(Rapporteur : M. MEDAN)

M. MEDAN : Effectivement on reprend à peu près le même schéma pour la ZAC Jean Zay...

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Une question que je n'ai pas eu l'occasion de poser en commission des finances car nous avons beaucoup de documents à lire avant la réunion : il y a des frais d'études de ZAC dans le Compte Administratif et le Budget de la Ville, est-ce que ce sont les mêmes ou non ? Ou bien ce sont des nouvelles études ?

M. MEDAN : Les éléments que vous avez trouvés dans le document de la Ville ont dû être engagés avant 2016...

M. RUFAT : Et payés en 2016 ?

M. MEDAN : Sans doute. Oui, c'est ça, les études géotechniques, les plans, etc.

M. RUFAT : Donc ça se rajoute par rapport à ceux-là ?

M. MEDAN : Oui.

M. RUFAT : On s'abstiendra sur le budget de la ZAC.

M. LE BOURHIS : Monsieur le Maire doit sortir pendant le vote.

(Sortie de Monsieur le Maire)

**(Vote à main levée : 38 voix pour, 3 voix contre, 4 abstentions,
1 ne prend pas part au vote : M. SENANT .)**

(Retour de Monsieur le Maire)

**5 – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DU
BUDGET ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTE DE
LA VILLE – EXERCICE 2016.**

(Rapporteur : M. MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

M. MEDAN : Il n'y a pas d'affectation puisqu'il n'y a rien à la section de fonctionnement.

(Vote à main levée : 42 voix pour, 4 abstentions.)

**6 – AFFECTATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET
ANNEXE DES ZONES D'AMENAGEMENT CONCERTE – EXERCICE
2016 ;**

(Rapporteur : M. MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

(Vote à main levée : 45 voix pour, 1 voix contre.)

M. LE BOURHIS : Nous avons terminé ce conseil municipal.

(La séance est levée à 21h00.)